

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Gérard CHENOZ représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Monique CORDIER représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGAUDIS - Pierre DJIANE représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Solange BIAGGI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Laurent LAVIE représenté par Martine GOELZER - Laurence LUCCIONI représentée par Valérie BOYER - Bernard MARANDAT représenté par Gisèle LELOUIS - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Guy MATTEONI représenté par Claudette MOMPRIVE - Xavier MERY représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Alain CHOPIN - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Loïc BARAT - Marc POGGIALE représenté par Christian PELLICANI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Carine ROGER représentée par Georges GOMEZ - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Isabelle SAVON - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Cédric URIOS représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Catherine CHAZEAU - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Marcel GRELY - Louisa HAMMOUCHE - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DDA 004-285/16/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association EnvirobatBDM pour l'expérimentation de visites globales auprès des habitants dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat du Territoire Marseille Provence et approbation d'une convention
DEESV 16/14851/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le secteur du bâtiment est le deuxième poste d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire de Marseille Provence avec 19 % des émissions totales en 2011. En effet, 75 % des logements sur le territoire ont été construits avant 1974 soit avant la première réglementation thermique.

Outre son caractère vétuste, le parc de logement individuel et collectif s'avère trop souvent dégradé, par un manque d'entretien manifeste ou des travaux souvent réalisés au coup par coup, sans maîtrise d'œuvre, dans une méconnaissance qualitative et réglementaire des acteurs.

Dans un objectif de massification de la rénovation en France, la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 18 août 2015 institue les « Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique » (PTRE) chargées d'assurer les missions de conseils et d'informations (notamment à domicile) auprès des consommateurs (article 22 de la loi et L.231-1 et suivants du code de l'énergie).

La plateforme du territoire de Marseille Provence, portée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est active depuis le 1^{er} janvier 2016.

Un des objectifs de la plateforme de la rénovation est d'optimiser la structuration, le suivi et la qualité des projets de rénovation des logements individuels tout en valorisant les compétences des professionnels du territoire.

A ce titre, l'ALEC et l'association EnvirobatBDM portent ensemble un projet expérimental de « *visites globales* » (i.e architecturale, patrimoniale et énergétique) réalisées par des architectes auprès de 30 ménages du territoire de « Marseille Provence » faisant appel à l'accompagnement de la plateforme dans le cadre de leur projet de rénovation de leur logement.

Ces visites pré-travaux et post-Travaux permettront de :

- Rassurer le porteur de projet et faciliter son passage à l'acte autour d'un projet ambitieux et intelligent.
- Améliorer la qualification du besoin du porteur de projet en portant un regard global à son bien immobilier.
- Optimiser et faciliter la sollicitation des professionnels en aval par le porteur de projet car basée sur une connaissance plus précise de son bien et de ses besoins (pour éviter les demandes abusives ou incohérentes).
- Renforcer la connaissance des tenants et aboutissants d'une rénovation par le maître d'ouvrage et notamment les postes de travaux existants et les acteurs mobilisables.
- Inciter les professionnels intervenants sur le chantier à être plus vigilants à la qualité de mise en œuvre du projet.
- Détecter des projets exemplaires afin de les valoriser auprès d'autres acteurs du territoire et au-delà (région PACA).

Dans ce projet, EnvirobatBDM, association loi 1901 en faveur de la généralisation du bâtiment durable en région PACA et regroupant 300 adhérents maîtres d'ouvrages (publics ou privés), maîtrise d'œuvre, fabricants et négoce de matériaux, sera chargée, d'une part, de co-piloter l'action au côté de l'ALEC et

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

notamment en terme d'encadrement des architectes mobilisés pour les besoins de l'action, et d'autre part, du déploiement des questionnaires en ligne (3 questionnaires au total) qui seront utilisés par les architectes qui réaliseront les visites.

- Questionnaire n°1 : Bilan Initial du Logement (BIL)

Le Bil est un questionnaire complété en ligne par le(s) propriétaire (s) ou le (s) locataire(s) du logement en vue de les inciter à mieux regarder leur bien via un ensemble de questions sur les équipements, leurs usages et l'environnement du bâtiment. Les éléments issus du BIL constituent une base aux visites.

- Questionnaire n°2 : Visite globale pré-travaux

Ce questionnaire guidera l'architecte dans sa visite. Il comprend les éléments suivants : informations urbanistiques, observations techniques quant aux murs, planchers, toiture, vitrages, production, consommation, ventilation, pathologies, sondages, avis règlementaires. Les données recueillies seront ajoutées au dossier de l'habitant préalablement créé dans la plateforme par l'ALEC.

- Questionnaire n°3 : Visite globale post-travaux

Ce questionnaire guidera l'architecte dans sa visite. Il comprend les éléments suivants : montant des travaux, devis, factures, certificats. Les données recueillies seront ajoutées au dossier de l'habitant préalablement créé dans la plateforme par l'ALEC.

L'association sollicite un appui financier dans le cadre de ce projet expérimental de « visites globales » auprès de 30 ménages du territoire de Marseille Provence faisant appel à l'accompagnement de la plateforme dans le cadre de leurs projets de rénovation.

Cette expérimentation vient s'inscrire dans le cadre de l'opération 24.1 du PCET intitulée « Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ».

En effet, cette opération du PCET est destinée à soutenir tout projet exemplaire/expérimental initié par un acteur public en faveur de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments.

Premier du genre en région PACA, ce dispositif d'accompagnement est voué à être soutenu de la manière suivante :

Action	Coût total de l'action	Part AMP	Part Région	Part ALEC	Autofinancement EnvirobatBDM
Expérimentation de visites techniques auprès des habitants dans le cadre de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) du territoire Marseille Provence	37 500	15 000	15 000	3 750	3 750
TOTAL Subventions	30 000	15 000	15 000	/	/
% de participation (subvention et autofinancement)	100%	40%	40%	10%	10%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°15/001/HN du 9 novembre 2015 portant élection du président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil Métropolitain du 17 mars 2016 de délégation de compétences du Conseil Métropolitain aux Conseils de Territoire ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'objectif de 500 000 rénovations en France à l'horizon 2017 soit plus de 10 000 sur le territoire de Marseille Provence ;
- L'immense enjeu qu'est la valorisation de notre patrimoine bâti, son amélioration globale dans la durée et dans le cadre des objectifs environnementaux poursuivis notamment via le Plan Climat-Energie territorial (PCET) de notre territoire.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention totale de 15 000 euros TTC pour l'année 2016 à l'association EnvirobatBDM au titre de l'action 24.1 du PCET « Soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ».

Article 2 :

Est approuvée une convention pour l'année 2016 avec l'association EnvirobatBDM.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la dite convention.

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique G610- OPI n° 2014/00028 - Nature 20422 – Fonction 71.

Adoptée à l'unanimité
Des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
Député des Bouches-du-Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 13 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 18 Novembre 2016